

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 25

Représentés : 8

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Subventions accordées aux associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » - dossiers reportés- Session 2019

L'An deux mille dix-neuf, le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le onze juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaiant présents : L. VASTEL, Maire ; M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjointes ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, AM. MERCADIER, V. RADOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, A. SOMMIER, F. ZINGER, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

C. BIGRET	à	R. LHOSTE
JP. AUBRUN	à	AM. MERCADIER
JL. DELERIN	à	E. CHAMBON
J. N'GALLE-EBOA	à	A. BULLET
JM. GASSELIN	à	S. BOURDET
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
G. MERGY	à	A. SOMMIER
C. ALVARO	à	M. FAYE

Absent excusé : P. BUCHET

Absente : D. BEKIARI.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7,

Vu la délibération du 24 septembre 2018 concernant le lancement de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » session 2019,

Vu la délibération du 18 mars 2019 portant subvention aux associations et établissements publics pour 2019,

Considérant que la Commission d'appel à projets réunie en date du 14 mars 2019, en présence d'un élu de l'opposition, avait demandé le report de l'attribution de dossiers apparus intéressants mais incomplets, notamment ceux de l'Association Sportive Fontenaisienne (ASF), Freestyle Systems et Valeurs d'Afrique,

Considérant que la délibération en date du 18/03/2019 avait permis d'attribuer des subventions à 7 projets dont ceux de l'ASF, Freestyle Systems et Valeurs d'Afrique ne faisaient pas partie,

Considérant que l'ASF, Freestyle Systems et Valeurs d'Afrique ont depuis apporté les éléments nécessaires à l'instruction de leurs dossiers,

Considérant l'intérêt de la municipalité à encourager la dynamisation de la vie associative à travers l'apport de financements via des appels à projets,

Considérant que les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Animation du territoire fontenaisien » répondent aux critères recensés dans le dossier de demande de subvention proposé,

Vu le budget communal,
Vu l'avis de la Commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » 2019 les subventions suivantes :

Association	Projet	Montant du projet	Montant Sollicité	Montant attribué
Association Sportive Fontenaisienne	Jumelage avec la Pologne – Tournoi de Football	7 279 €	7 279 €	7 279 €
Freestyle Systems	« Merci et vous ... »	23 200 €	17 700 €	7 000 €
Valeurs d'Afrique	Pagnes et Boubous – Projet Selac / Les Retrouvailles	7 380 €	5 000 €	2 000 €
			Total	16 279 €

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme. La Trésorière Municipale
- Aux Présidents des associations

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Conseiller Départemental

Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 27/06/19

Publication/Affichage du 27/06/19 au 27/08/19

Pour le Maire par délégation

P/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé